

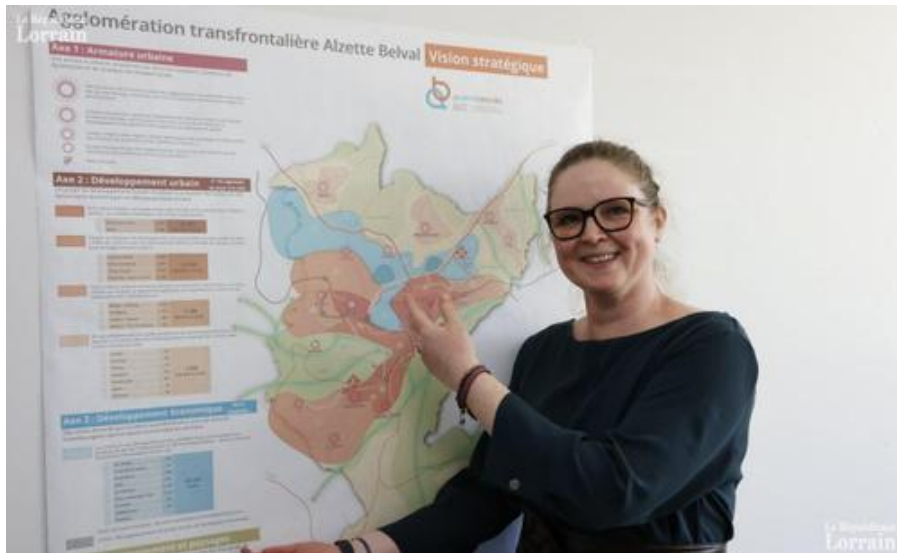
undefined - samedi 11 avril 2026

Pays-Haut Val d'Alzette

AUDUN-LE-TICHE

GECT Alzette Belval : « Mener ensemble des projets transfrontaliers »

Charles Sibille



Dorothee Habay-Lê est la directrice du GECT Alzette Belval. Photo René Bych

Né d'une volonté franco-luxembourgeoise d'envisager un avenir en commun, le Groupement européen de coopération territoriale (GECT) Alzette Belval voit le jour en 2013. Il permet aux treize communes la composant, appuyées par les collectivités et les deux États, de mettre en œuvre des projets concrets, proches et au service des citoyens.

Né de la volonté de collaborer entre Français et Luxembourgeois, le Groupement européen de coopération territoriale (GECT) dispose d'une personnalité juridique propre et est reconnu par les deux États. « Dans les années 1990, les maires et les bourgmestres étaient conscients que leur population vivait des deux côtés de la frontière et souhaitaient donc envisager leur avenir en commun, indique Dorothee Habay-Lê, la directrice du GECT Alzette Belval. Des conseils communaux transfrontaliers étaient organisés et une association, celle du bassin supérieur de l'Alzette, a tout d'abord été créée. Mais le portage par l'une ou l'autre des administrations et l'absence de légitimité d'actions ont démontré leurs limites... Seule une entité propre avec une personnalité juridique semblait pouvoir assurer durablement la coordination transfrontalière. La ville d'Esch-sur-Alzette a été jumelée à Lille, qui faisait partie du tout premier GECT créé en Europe. Ça a donc servi d'inspiration ! »

Pour rappel, le Groupement européen de coopération territoriale est, comme son nom l'indique, [un instrument de coopération](#) mis en place par l'Union européenne en juillet 2006, qui a pour

vocation de faciliter et promouvoir la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale entre ses membres.

Il faut attendre [le 8 mars 2013 pour que le GECT Alzette Belval naisse officiellement](#). À cette date, quatre communes du Grand-Duché du Luxembourg (Esch-sur-Alzette, Mondercange, Sanem, et Schifflange), l'État luxembourgeois, l'État français et quatre collectivités françaises signent sa création : la communauté de communes du Pays-Haut Val d'Alzette (CCPHVA), la Région Lorraine, les conseils départementaux de Moselle et de Meurthe-et-Moselle. La Ville de Rumelange rejoint le groupement en 2023, portant son rayon d'action à treize communes, les huit françaises étant celles du territoire de la CCPHVA.

« L'opportunité de créer ce groupement a été saisie par les élus pour stabiliser les relations, mener durablement des projets communs et encourager véritablement l'émergence de services bénéfiques à tous, proches et au service des citoyens », poursuit la directrice, l'un des cinq agents que compte le GECT Alzette Belval.

En mars 2025, le GECT a connu le renouvellement de son exécutif. La présidence est revenue à la délégation luxembourgeoise en la personne de Marie-Josée Vidal. Philippe Deschamps assume quant à lui la fonction de premier vice-président.

« Il y a une alternance entre les deux délégations tous les deux ans et ce changement s'est fait dans la stabilité avec un simple remaniement des rôles, explique Dorothee Habay-Lê. La gouvernance générale est toujours souple et paritaire ».

Le bureau compte douze représentants (six Français et six Luxembourgeois), qui pilotent la mise en œuvre du programme d'actions. L'assemblée générale (quarante voix pour onze membres, vingt votes français et vingt votes luxembourgeois) valide quant à elle la stratégie et les affaires administratives et comptables.

Depuis 2023, le financement se fait à 60 % par la délégation luxembourgeoise et à 40 % par la délégation française. [Le budget 2025 a été voté à 878 000 euros](#) (dont 200 000 euros au titre des contributions 2025 pour le GECT Alzette Belval, 131 000 euros de subventions Interreg pour le GECT et 350 000 euros de subventions Interreg à reverser aux opérateurs partenaires des projets Acte, Aburco et ICSBOR).